

## Paie CBRH

Plan de paie 19/12/2019

# ■ Plan de paie 19/12/2019

## ■ Sommaire

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
Plan de paie.....	4
Informations.....	4
Préconisation .....	4
<b>2. VALEURS 2020.....</b>	<b>6</b>
Plafond de la sécurité sociale .....	6
SMIC .....	6
Minimum garanti .....	6
Pourcentage Smic base apprenti .....	6
AGS .....	7
<b>3. CHANGEMENT SEUIL D’EFFECTIF - FNAL .....</b>	<b>8</b>
<b>4. CHANGEMENT SEUIL D’EFFECTIF – REDUCTION GENERALE .....</b>	<b>12</b>
<b>5. ASSURANCE CHOMAGE POUR LES CDDU .....</b>	<b>14</b>
<b>6. TAXE FORFAITAIRE CDDU .....</b>	<b>15</b>
<b>7. DSN .....</b>	<b>25</b>
Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79) .....	25
<b>8. REDUCTION SALARIALE SUR HEURES SUPPLEMENTAIRES EN CAS DE DFS.....</b>	<b>26</b>
<b>9. REDUCTION GENERALE .....</b>	<b>30</b>
Correction.....	30
Optimisation .....	30
<b>10. NOUVEAUTES : PROFILS RETENUE A LA SOURCE JOUR, HEBDOMADAIRE ET MENSUEL.....</b>	<b>36</b>
Profils .....	36

Principe de fonctionnement .....	38
<b>11. PLAN DE PAIE DU 18 NOVEMBRE 2019 .....</b>	<b>40</b>
<b>Organisme .....</b>	<b>40</b>
<b>Réduction Aide à domicile .....</b>	<b>40</b>
<b>Indemnités compensatrice de préavis .....</b>	<b>41</b>
Délai de prévenance .....	41
Inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle .....	43
<b>Apprenti .....</b>	<b>44</b>
Seuil d'exonération .....	44
Code de cotisation individuelle – DSN MSA .....	45
<b>Assurance Chômage pour les intermittents en CDDU .....</b>	<b>45</b>
<b>Réduction générale Transport – de 20 salariés .....</b>	<b>48</b>
<b>1. PLAN DE PAIE DU 16 OCTOBRE 2019 .....</b>	<b>49</b>
<b>Réduction générale .....</b>	<b>49</b>
Brut réduction antérieur .....	49
Validité .....	50
Régularisation Réduc. Pôle Emploi .....	50
MSA .....	51
Réduction retraite ARRCO 2 .....	52
<b>DSN .....</b>	<b>54</b>
<b>Apprenti .....</b>	<b>55</b>
Taux retraite supérieur au légal .....	55
Seuil d'exonération .....	55
AED - Salaire brut assurance chômage apprenti .....	56
Indemnité de retraite .....	57

## 1. Préambule

### Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **19122019,0001**.

### Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin  
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1  
 Acquis  
 Pris

Absence 2  
 Acquis  
 Pris

Absence 3  
 Acquis  
 Pris

Absence 4  
 Acquis  
 Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées  
 Rémunération 01 Brut avant abattement  
 Repas pris Montant rémunération 0500  
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques  
 Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1  
 Cumul 2  
 Cumul 3  
 Cumul 4  
 Cumul 5  
 Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1  
 Libellé  
 Champ 2  
 Libellé  
 Champ 3  
 Libellé

Calendrier

Edité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0  
 Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

Virement SEPA US

## 2. Valeurs 2020

### Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2020	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2020	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2020	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2020	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2020	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2020	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2020	26

*Arrêté du 2 décembre 2019 au JO du 3 décembre 2019*

### SMIC

Mise à jour des valeurs du SMIC applicables au 01/01/2020 (éléments nationaux 0008, 0010, 0011 et 0012)

Valeur mensuelle : 1539.42 €

Valeur horaire : 10.15 €

*Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019*

### Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du Minimum Garanti applicable au 01/01/2020 (élément national 0020)

Valeur : 3.65 €

*Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019*

### Pourcentage Smic base apprenti

Mise à jour de la valeur du % SMIC base apprenti (élément national 0706)

Valeur : 0.79 (79%)

**AGS**

Maintien de la valeur actuelle au 01/01/2020

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0509	AGS FNGS Part Patronale	01/01/2020	0,15
0095	Taux contribution chômage spectacle	01/01/2020	11.6
0518	AGS FNGS Spectacle	01/01/2020	0.15

*Décision du Conseil d'administration de l'AGS du 4 décembre 2019*

### 3. Changement seuil d'effectif - FNAL

A compter de 2020, le seuil d'assujettissement à la cotisation FNAL à 0.5 passe de 20 à 50 salariés. Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises de 0 à 49 salariés.

Nous créons l'élément national 1974 « FNAL +50 2020 ». Il est valorisé à 1 à partir du 01/01/2020.

Eléments nationaux : FNAL +50 2020

Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	1974
Libellé	FNAL +50 2020
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	FNAL +50 2020
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

#### Cas des entreprises avec moins de 20 salariés

Nous modifions la variable 0888 « Test effectif FNAL +20/+50 » pour prendre en compte le changement de seuil.

#### 0888 « Test effectif FNAL +20/+50 »

Variable : 0888 Test effectif FNAL +20

Prédéfini	CEGID		
Code	0888		
Libellé	Test effectif FNAL +20	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

**Si** Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant) 0

**FIN**

---

**Alors** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 **FIN**

**Si non** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 \* Variables de paie CM84 ... Crit App. FNAL <50 1

**FIN**

Puis CM84 « Crit App. FNAL <50 1 »

Variable : CM84 Crit App. FNAL <50 1

Prédéfini : CEGID  
 Code : CM84  
 Libellé : Crit App. FNAL <50 1  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** : Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant) 0  
 FIN

**Alors** : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 \* Variables de paie CM86 ... Crit App. FNAL <50 2020  
 FIN

**Sinon** : Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Et CM86 « Crit App. FNAL <50 2 »

Variable : CM86 Crit App. FNAL <50 2

Prédéfini : CEGID  
 Code : CM86  
 Libellé : Crit App. FNAL <50 2  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** : Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> Valeur (coef, taux, quant) 0  
 FIN

**Alors** : Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

**Sinon** : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 FIN

**Dossiers existants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : profil FNAL « + 20 » renseignés dans les paramètres sociétés**

**Paramètres société**

Paramètres Société

- Paie
  - Paramètres
  - Salarié
  - Caractéristiques**
  - Génération comptable
  - N4DS
  - Préférences
  - Formation
  - Interface
  - Compléments

Caractéristiques

Calcul de la paie à l'envers

Méthode de recherche : Net à payer

Nombre d'itérations : 50 Arrondi : 0,10

Profil dossier : CEG 019 FNAL + 20

Méthode : Taux horaire d'absence : En Heures Réelles

Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises entre 20 et 50 salariés.

## Note technique

Dans le cas des entreprises de + de 20 salariés il sera demandé à l'ouverture du bulletin de saisir l'élément dynamique 580 « Entreprise de plus de 50 salariés »

Libellé	Code table	Niveau	Élément dynamique
Entreprise de plus de 50 salariés	OUI/NON	DOS DJT001	

Commentaire sur l'élément dynamique 580

Indiquer si l'entreprise est de plus de 50 salariés :  
 Coché = "OUI"  
 Non coché = "Non"

Création de nouvelles cotisations qui sont ajoutées aux profils FNAL +20 afin de pouvoir déclencher uniquement la TA pour les entreprises de 20 à 49 salariés sans avoir à modifier le profil.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
5042	FNAL TA < 50	019	FNAL + 20 salariés
5044	FNAL TA < 50	061	FNAL + 20 CCVRP
5046	FNAL TA < 50 (Formateur)	065	FNAL Formateurs
5048	FNAL TA < 50 (Artiste)	096	FNAL Intermittents taux réduits +20
5050	FNAL TA < 50 (Artiste forf.)	097	FNAL Intermittents spect. Forfait
5054	FNAL TA < 50	374	FNAL contrat Bassin Emploi Redynamisé
5056	FNAL TA < 50 stagiaire	804	Fnal +20 stagiaire
5058	FNAL TA < 50 MSA	LD8	MSA FNAL + 20 salariés
5064	FNAL TA < 50	TR2	FNAL + 20 salariés (sportif)

Ainsi, en répondant à l'élément dynamique 580, le taux de 0.10 ou 0.50 s'appliquera automatiquement.

### Dossiers créés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : entreprises de + de 50 salariés

Pour les dossiers d'entreprises de + de 50 salariés créés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons créé les cotisations/profils suivants ne nécessitant pas de répondre à l'élément dynamique 580.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
<b>5018</b>	FNAL Tot. BER	<b>FB2</b>	FNAL + 50 contrat Bassin Emploi Redynamisé
<b>5022</b>	FNAL Tot. (Artiste)	<b>FA8</b>	FNAL + 50 Intermittents spect. forfait
<b>5024</b>	FNAL Tot. (Artiste)	<b>FA6</b>	FNAL + 50 Intermittents taux réduits
<b>5026</b>	FNAL Tot.	<b>FA0</b>	FNAL + 50 salariés
<b>5028</b>	FNAL Tot. (Formateurs)	<b>FA4</b>	FNAL + 50 Formateurs
<b>5034</b>	FNAL Tot.	<b>FB8</b>	MSA FNAL + 50 salariés
<b>5036</b>	FNAL Tot. (Vendeur domicile)	<b>FB0</b>	FNAL + 50 vendeur à domicile
<b>5040</b>	FNAL Tot. stagiaire +50	<b>FB4</b>	FNAL + 50 stagiaire

## 4. Changement seuil d'effectif – Réduction générale

Pour prendre en compte l'évolution du seuil d'effectif au niveau du coefficient de la réduction générale, nous modifions notre paramétrage.

Création des variables de paie suivantes :

CM92 « Test effectif FNAL + 50 >2020 »

Variable : CM92 Test effectif FNAL + 50 >2020

Prédéfini	CEGID		
Code	CM92		
Libellé	Test effectif FNAL + 50 >2020	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

**Si** Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> Valeur (coef, taux, quant) 0

**FIN**

---

**Alors** Eléments nationaux 0126 ... FNAL + 20 salariés > **FIN**

**Sinon** Eléments nationaux 0109 ... FNAL TA part patron **FIN**

Elle détermine le taux du FNAL à prendre en compte pour le coefficient de la réduction à compter de 2020.

CM94 « Réduction taux FNAL »

Variable : CM94 Réduction taux FNAL

Prédéfini	CEGID		
Code	CM94		
Libellé	Réduction taux FNAL	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

**Si** Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant) 0

**AND** Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant) 1

**FIN**

---

**Alors** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 \* Variables de paie CM92 ... Test effectif FNAL

**FIN**

**Sinon** Variables de paie 1432 ... Test FNAL -20 OU +; **FIN**

## Note technique

Cette variable de paie remplace la variable de paie 1432 « Test FNAL -20 OU +20 » dans la variable de paie CK08 « Taux réduction URSSAF » qui détermine les taux de cotisation URSSAF à prendre en compte pour le coefficient de la réduction générale.

Variable : CK08 Taux réduction URSSAF ✕

Prédéfini	CEGID	
Code	CK08	
Libellé	Taux réduction URSSAF	Nature Calcul
Thème	Calcul de la paie	

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	1426	Total cotisations urssaf
Eléments nationaux	0152	Contribution solidarité d'autonomie
Variables de paie	CM94	Réduction taux FNAL
Eléments nationaux	0540	Fraction Taux AT Réduction

## 5. Assurance Chômage pour les CDDU

Mise en place d'une majoration de la contribution d'assurance chômage pour les CDDU des ouvriers dockers occasionnels. La majoration de 0,5% pour ces CDDU s'applique aux périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 (élément national 0536 à 0).

**Eléments nationaux : Fin Majo CDD usage** ✕

Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0536
Libellé	Fin Majo CDD usage
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Fin Majo CDD usag
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Assedic
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

## 6. Taxe forfaitaire CDDU

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 envisage de mettre en place une taxe forfaitaire de 10€ applicable aux contrats d'usage qui entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Elle serait due à la date de conclusion du contrat et devrait être acquittée au plus tard lors de la prochaine échéance normale de paiement des cotisations et contributions sociales suivant la date de conclusion du contrat.

Chaque contrat d'usage conclu donnerait lieu au paiement de la taxe (1 contrat = 1 taxe de 10€).

En l'état du texte, cette taxe ne s'appliquerait pas :

- Aux contrats conclus avec les salariés relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle ;
- Aux contrats conclus par les associations intermédiaires ;
- Aux contrats conclus avec les ouvriers dockers occasionnels ;
- Aux contrats conclus dans les entreprises relevant de secteurs d'activité couverts par une convention ou un accord collectif de travail étendu prévoyant une durée minimale applicable à ces contrats et définissant les conditions dans lesquelles il est proposé au salarié de conclure un contrat de travail à durée indéterminée au terme d'une durée cumulée de travail effectif. La liste de ces secteurs devrait être déterminée **par un arrêté dont on attend la publication au Journal officiel.**

Nous attirons votre attention sur le fait que le PLF est à ce jour toujours en cours de discussion au Parlement, cette taxe n'a donc pas d'existence juridique tant que le PLF n'a pas été publié au Journal officiel et sous réserve d'une censure du Conseil constitutionnel.

Néanmoins, la taxe forfaitaire a été adoptée par les 2 chambres en 1<sup>ère</sup> lecture

C'est pourquoi nous avons choisi qu'elle ne soit pas calculée par défaut **sur ce plan de paie**, mais que vous puissiez la déclencher manuellement sur vos contrats d'usage conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en attendant la diffusion du 1<sup>er</sup> plan de paie de janvier.

Création des éléments nationaux suivants :

0537 « Application taxe CDDU »

Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0537
Libellé	Application taxe CDDU
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Application taxe
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Par défaut, sa valeur est à 0. Vous devez dupliquer cet élément pour appliquer la taxe CDDU, si vous le souhaitez avant que nous n'apportions cette valeur.

0539 « Taxe CDDU »

**Eléments nationaux : Taxe CDDU**

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 0539

Libellé: Taxe CDDU

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Taxe CDDU

Valeur: 10,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Taxes

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire     Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Création des cotisations suivantes :

73B8 « Taxe CDDU »

**Cotisations : 73B8 Taxe CDDU**

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID    Code: 73B8

Libellé: Taxe CDDU

Nature: Cotisation    Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU     Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme:     Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes>    Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>>    Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>>    Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>>    Mois: <<Aucun>>

Elle permet de déclencher ou non les cotisations 73C0, 73C2 et 73C4

Cotisations : 7388 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément National	0539	Taxe CDDU	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Pour les salariés ayant des contrats de plus d'un mois (donc au moins 2 bulletins de paie pour le même contrat), la présence de cette rubrique sur chaque bulletin fera que les cotisations ci-dessous ne se déclencheront plus dès le 2<sup>ème</sup> mois.

73C0 « Taxe CDDU »

**Cotisations : 73C0 Taxe CDDU**

Caractéristiques | Calcul | Etats

Prédéfini: CEGID Code: 73C0

Libellé: Taxe CDDU

Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF  Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMCO

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme URSSAF

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

**Cotisations : 73C0 Taxe CDDU**

Caractéristiques | Calcul | Etats

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Base d'une Cotisation	1020	Base Assurance Chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond: TR1 + TR2				
Taux salarial: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal: Élément National	0539	Taxe CDDU	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Elle n'est actuellement liée à aucune codification DUCS car nous attendons l'officialisation du CTP à utiliser et les modalités de déclaration.

73C2 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 73C2

Libellé: Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: POLE EMPLOI  Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMCO

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme PÔLE EMPLOI

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	1088	Base Assurance chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal: Élément National	0539	Taxe CDDU	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Variable de paie 1088 « Base Assurance chômage »

Variable : 1088 Base Assurance chômage

Prédéfini: CEGID  
 Code: 1088  
 Libellé: Base Assurance chômage Nature: Calcul  
 Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Tranche 1 rubrique de base	1020 ... Base Assurance Chômage	+ ...
Tranche 2 rubrique de base	1020 ... Base Assurance Chômage	+ ...
Tranche 1 rubrique de base	1024 ... Base Assurance Chômage spectacle	+ ...
Tranche 2 rubrique de base	1024 ... Base Assurance Chômage spectacle	FIN ...

73C4 « Taxe CDDU MSA »

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN Activités

Prédéfini: CEGID Code: 73C4  
 Libellé: Taxe CDDU MSA  
 Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC  
 Nom court: Taxe CDDU  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois  
 Organisme: MSA  Rubrique imprimable sur le bulletin  
 Activité: <Toutes> Critère d'application: CMC0

Validité  
 Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>  
 Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>  
 Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme MSA

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN Activités

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	1020 ...	Base Assurance Chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	TR1 + TR2			
Taux salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	0539 ...	Taxe CDDU	<input checked="" type="checkbox"/>	2

La partie déclarative de ces 3 cotisations (codification DUCS pour l'URSSAF et code cotisation individuelle pour Pôle Emploi et MSA) sera fournie dans un prochain plan de paie (janvier 2020), suite à l'officialisation des consignes.

Ces 3 cotisations ont le même critère d'application : la variable de paie CMC0 « Application Taxe CDDU 1/2 »

Variable : CMC0 Application Taxe CDDU 1/2 x

Prédéfini	CEGID		
Code	CMC0		
Libellé	Application Taxe CDDU 1/2	Nature	Test
Thème	Calcul de la paie		

Test Bloc Note

**Si** Eléments nationaux 0537 ... Application taxe CDD <> Valeur (coef, taux, quant) 0  
FIN

---

**Alors** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 \* Variables de paie CMC2... Application Taxe CDD  
FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Création des profils « cas particulier » de type « divers » suivants :

454 « Taxe CDDU »

<b>Code : 454 Taxe CDDU</b>		<b>Prédéfini Cegid : CEGID</b>	
<b>Type du Profil : Cas Particuliers</b>		<b>Thème du Profil : Divers</b>	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU	CEGID
Cotisation	73C0	Taxe CDDU	CEGID

Imprimable: ✓

Nombre de rubrique : 2 Profil : 454 Taxe CDDU

456 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

<b>Code : 456 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI</b>		<b>Prédéfini Cegid : CEGID</b>	
<b>Type du Profil : Cas Particuliers</b>		<b>Thème du Profil : Divers</b>	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU	CEGID
Cotisation	73C2	Taxe CDDU PÔLE EMPLOI	CEGID

Imprimable: ✓

Nombre de rubrique : 2 Profil : 456 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

458 « Taxe CDDU MSA »

<b>Code : 458 Taxe CDDU MSA</b>		<b>Prédéfini Cegid : CEGID</b>	
<b>Type du Profil : Cas Particuliers</b>		<b>Thème du Profil : Divers</b>	
<u>Liste des Rubriques Associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU	CEGID
Cotisation	73C4	Taxe CDDU MSA	CEGID

Imprimable: ✓

Nombre de rubrique : 2 Profil : 458 Taxe CDDU MSA

## Note technique

### Principe de fonctionnement

Pour que les cotisations « Taxe CDDU » s'incrémentent sur votre bulletin de paie, vous devrez sélectionner un des profils ci-dessus dans la fiche salarié/Profils/Cas particuliers

*Exemple pour un salarié dépendant de la MSA*

Profils - Salarié : 0000000008 OCCASIONNEL HEURES

Salarié Compléments Documents Historique Formations et GPEC

Valider Quitter Nouveau Supprimer Actions

Identité Etat civil Salarié

Emploi Affectation Emploi

Profils Autres profils Profils

Contrat DADS PAS Rémunérations

Zones libres

Eléments dynamiques

Eléments nationaux

Zones libres

Activité Idem Etablissement MSA

Profil rémunération Idem Etablissement CEG 786 MSA Rém Prod. + HS exo - 20 salarié

Profil ou modèle bulletin Personnalisé <<Aucun>>

Périodicité plafond Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coeffure	
Divers	CEG 458 Taxe CDDU MSA
Exonération	
Hotellerie	
Exo heures supplémentaires	
Sportif	
Divers 2	
Divers 3	
Divers 4	

### Saisie des bulletins de paie

Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
53C0	Allègèment cotisation maladie PP MSA	1 521,25				-91,28
53M2	Réduction Maladie PS MSA	1 521,25	-0,75	-11,41	-6,00	
54Z4	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours					
54Z6	Base complément AF	1 521,25				
55A0	Complément AF MSA					
55A2	Déduction cpt AF MSA					
55D0	Allègèment cotisation AF	1 521,25			-1,80	-27,38
55T4	ANEFA-AFNCA-PROVEA	1 521,25	0,01	0,15	0,26	3,96
55T8	Service de Santé au Travail s/TA	1 521,25			0,42	6,39
55U6	Versement Transport Additionnel MSA					
56B4	Contrib. Add. Solid. Autonomie MSA				0,3	
56T0	Cotisation ASCPA	1 521,25			0,04	0,61
57T0	Contrib. solidarité d'autonomie MSA	1 521,25			0,30	4,56
58B8	MSA taux réévaluation du SMIC				100,00	
59T0	Deduc. Patro. H. Supp. (=+20Sal) MSA					
72S0	CET Assurance Chômage MSA	1 521,25			0,05	0,76
72S8	Assurance Chômage MSA	1 521,25	2,40	36,51	4,00	60,85
72T0	Assurance Chômage Tranche A MSA					
72T2	Assurance Chômage Tranche B MSA					
72T4	AGS (FNIGS) MSA	1 521,25			0,15	2,28
72U0	AGFF T1 non cadre agricole					
72U2	AGFF T2 non cadre agricole					
73B8	Taxe CDDU		10,00			
73C4	Taxe CDDU MSA					

## 7. DSN

### Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79)

Pour prendre en compte la part du SMIC correspondant à la réduction Aide à domicile, nous modifions la fonction BD02 « Montant SMIC Fillon » en ajoutant le cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile ».

**Paramétrage des Fonctions DSN**

Prédéfini	CEGID	Code	BD02 ...	Libellé	Montant SMIC Réduction
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Complément de base ass	Libellé abrégé	Montant SMIC Rédu
Commentaire					

Ligne n°	01	01 CUM Z32 + CUM ZB2			
Condition					
Parenthèse début					
Premier opérande	Cumul	Z32			
Opération	+				
Deuxième opérande	Cumul	ZB2			

<http://dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>

## 8. Réduction salariale sur heures supplémentaires en cas de DFS

En cas d'abattement, la base de la réduction salariale était abattue du taux d'abattement y compris en présence d'une garantie minimum au SMIC ou lorsque la limite maximum d'abattement (7600 euros, pour rappel) était dépassée. Pour éviter cela, nous corrigeons notre paramétrage.

La variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS » remplace la variable de paie 0694 « Taux abat frais prof loi Fillon » dans la variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées » servant de base à la réduction salariale.

### Variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS »

Variable : CM66 Taux abat frais prof exo HS ✕

---

Prédéfini : CEGID ▼

Code : CM66

Libellé : Taux abat frais prof exo HS      Nature : Test ▼

Thème : Calcul de la paie ▼

---

Test    Bloc Note

**Si**    Variables de paie ▼ 0180 ...    Pourcentage abatten <> ▼    Valeur (coef, taux, quant ▼ 0

FIN ▼

---

**Alors**    Valeur (coef, taux, quant ▼ 1    1    \* ▼    Variables de paie ▼ CM68 ...    Test limite abattement

FIN ▼

**Sinon**    Valeur (coef, taux, quant ▼ 1    1    FIN ▼

Variable de paie CM68 « Test limite abattement HS »

Variable : CM68 Test limite abattement HS

Prédéfini : CEGID  
 Code : CM68  
 Libellé : Test limite abattement HS  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

**Test** Bloc Note

**Si** Variables de paie 0181 ... Calcul abattement fra = Valeur (coef, taux, quant 0  
 FIN

**Alors** Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

**Sinon**  
 Variables de paie 0061 ... Brut fiscal salarié moi / Variables de paie 0060 ... Brut salarié du mois er  
 FIN

Nombre de décimales de l'arrondi : 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées »

Variable : CI74 Montant des heures exonérées

Prédéfini : CEGID  
 Code : CI74  
 Libellé : Montant des heures exonérées  
 Nature : Calcul  
 Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 0712 ...	Cumul montant des heures supp exo	*
Variables de paie CM66 ...	Taux abatt frais prof exo HS	*
Variables de paie CI70 ...	Déclenchement Exo social HS 2019	FIN

**Exemple de bulletin pour salarié au SMIC**

*Avant la modification,*

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT	
0002 Salaire mensuel	151,67			1 521,25		
2016 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>1 738,52</b>		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
<b>BRUT ABATTU</b>				<b>1 738,52</b>		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	6,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additonnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8600	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,06
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0160	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-364,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	195,54	-11,3100	-22,12			

Après la modification,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX	CHARGES PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 521,25		
2016 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>1 738,52</b>		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
<b>BRUT ABATTU</b>				<b>1 738,52</b>		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	6,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additionnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8600	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,06
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0160	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-364,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	217,27	-11,3100	-24,57			

## 9. Réduction générale

### Correction

Modification de la variable de paie CK66 « Brut réduction antérieure » : le type « glissant sur contrat en cours » remplace le type « Annuelle hors paie en cours » dans la zone « Définition de la période de calcul ».

Variable : CK66 Brut réduction antérieure

Prédéfini	CEGID	Libellé	Brut réduction antérieure
Code	CK66	Thème	Calcul de la paie
Nature	Rémunération		

Rémunération Bloc Note

Montant rémunération	9702	BRUT réduction antérieur
Définition de la période de calcul	Glissant sur contrat en co	Nombre de mois glissants
Définition de l'année de calcul		
Définition du trimestre de calcul		
Définition du mois de calcul		
Calcul de	/ à /	
Nombre de décimales de l'arrondi	7	(de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Cela évite de devoir modifier le profil de réduction pour les salariés sortis à partir d'octobre et revenant.

### Optimisation

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'y a plus qu'un coefficient. Il n'y a plus lieu d'avoir de lignes spécifiques (hors intermittents du spectacle) pour les contributions Assurance Chômage. Aussi, nous améliorons notre paramétrage.

Création de l'élément national 1964 « Mois déclenchement Elargissement » avec 2 valeurs une pour l'année 2019 :

Eléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement

Caractéristiques    Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	1964
Libellé	Mois déclenchement Elargissement
Date de validité	01 janv. 2019
Libellé abrégé	Mois déclenchemen
Valeur	10,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement

Caractéristiques    Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	1964
Libellé	Mois déclenchement Elargissement
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Mois déclenchemen
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Nous l'ajoutons dans la variable de paie CK14 « Application à compter de 10/2019 » où il remplace la valeur « 10 » (pour mois 10 octobre).

Variable : CK14 Application à compter de 10/2019

Prédéfini : CEGID

Code : CK14

Libellé : Application à compter de 10/2019

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test Bloc Note

**Si** Eléments nationaux 1944 ... Elargissement réduct = le Valeur (coef, taux, quant 1

AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement

FIN

**Alors** Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Par ailleurs, nous créons les variables de paie suivantes :

CM44 « Application à compter de 10/2019 AC »

Variable : CM44 Application à compter de 10/2019 AC

Prédéfini : CEGID

Code : CM44

Libellé : Application à compter de 10/2019 AC

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** Eléments nationaux 1944 ... Elargissement réduct = le Valeur (coef, taux, quant 1

AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement

AND Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement = le Valeur (coef, taux, quant 10

FIN

**Alors** Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK14 en critère d'application des cotisations suivantes :

Cotisation	Libellé
9760	Réduction Pôle Emploi
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle
97V0	Réduction Pôle Emploi
97V2	Réduction Pôle Emploi annuelle

Nous créons la variable de paie CM46 « Application à compter de 01/2020 AC »

Variable : CM46 Application à compter de 01/2020 AC

Prédéfini : CEGID  
 Code : CM46  
 Libellé : Application à compter de 01/2020 AC  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** Variables de paie CM44 ... Application à compter = Valeur (coef, taux, quant) 0  
**AND** Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement = Valeur (coef, taux, quant) 0  
**FIN**

**Alors** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 **FIN**

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant) 0 0 **FIN**

Cette variable de paie permet d'intégrer dans le taux des cotisations URSSAF la part correspondante aux contributions Pôle Emploi.

Pour cela, nous modifions les variables de paie CK26 « Coefficient réduction générale » et CK50 « Coefficient Part URSSAF » de la manière suivante :

Variable : CK26 Coefficient réduction générale

Prédéfini : CEGID  
 Code : CK26  
 Libellé : Coefficient réduction générale  
 Nature : Calcul  
 Thème : Réductions RTT

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal 9700 ...	Taux coefficient URSSAF	+ ▾
Taux patronal 9702 ...	Taux coefficient Chômage	+ ▾
Taux patronal 9708 ...	Taux coefficient Retraite	+ ▾
Taux patronal 9706 ...	Taux coefficient Retraite ARRCO 2	+ ▾
Taux patronal 9704 ...	Taux coefficient Chômage	* ▾
Variables de paie CM46 ...	Application à compter de 01/2020 AC	FIN ▾

Variable : CK50 Coefficient Part URSSAF

Prédéfini : CEGID

Code : CK50

Libellé : Coefficient Part URSSAF Nature : Calcul

Thème : Réductions RTT

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal	9700	Taux coefficient URSSAF +
Taux patronal	9702	Taux coefficient Chômage +
Taux patronal	9704	Taux coefficient Chômage *
Variables de paie	CM46	Application à compter de 01/2020 AC FIN

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de modifier vos profils de réduction générale en janvier 2020.

Décembre 2019

Du 01/12/2019 au 31/12/2019

Edité du 01/12/2019 au 31/12/2019

Trentième forcé 31 / 31

Bases forcées  Tranches forcées  Acquis modifiés

Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2					
7440	Contrib. équilibre général T1	1 521,22	0,86	13,08	1,29	19,62
7442	Contrib. équilibre général T2		1,08		1,62	
74N0	Retraite comp. unifiée T1	1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40
74N2	Retraite comp. unifiée répat. 2 T1	1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30
74N4	Retraite comp. unifiée conv. T1	1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76
74N6	Retraite comp. unifiée T2		8,64		12,95	
7400	Retraite comp. unifiée conv. T2					
8000	Retraite ARRCO T1					
8090	Retraite ARRCO T2					
9000	CSG déductible	1 494,60	6,90	101,63		
9002	CSG non déductible	1 494,60	2,40	35,87		
9004	CRDS	1 494,60	0,50	7,47		
9090	CSG déductible revenu remplacem.		3,80			
9130	Réglul CSG déductible		6,80			
9132	Réglul CSG non déductible		2,40			
9134	Réglul CRDS		0,50			
9256	Contribution au dialogue social	1 521,22			0,016	0,24
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2208	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	1 521,22			-28,09	-427,31
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	25 521,22			-6,63	-1 692,06
9750	Réduction générale URSSAF	1 521,22				-335,88
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	25 521,22				-1 330,04
9756	Réglul. réduction générale URSSAF					0,03
9758	Réglul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					-61,61
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle	4 521,22			-0,96	-43,40
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					41,01
9770	Réduction générale retraite	1 521,22				-91,43
9772	Réduction retraite annuelle	25 521,22				-362,02
9774	Régularisation réduction retraite					0,02
9776	DSN Réduction générale retraite					
9926	CSG taux supplémentaire 2018	1 494,60	1,70	25,41		
9990	Impôt revenu prélevé à la source	1 212,87	0,00	0,00		

Janvier 2020

Du		01/01/2020	...	au	31/01/2020	...	<input type="checkbox"/> Trentième forcé		31	/	31	<input type="checkbox"/> Bases forcées		<input type="checkbox"/> Tranches forcées		<input type="checkbox"/> Acquis modifiés	
Edité du		01/01/2020	...	au	31/01/2020	...											
Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic											
Code	Libellé						Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.						
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2																
7440	Contrib. équilibre général T1						1 521,22	0,96	13,08	1,29	19,62						
7442	Contrib. équilibre général T2							1,08		1,62							
74N0	Retraite comp. unifiée T1						1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40						
74N2	Retraite comp. unifiée répat. 2 T1						1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30						
74N4	Retraite comp. unifiée conv. T1						1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76						
74N6	Retraite comp. unifiée T2							8,64		12,95							
7400	Retraite comp. unifiée conv. T2																
8000	Retraite ARRCO T1																
8090	Retraite ARRCO T2																
9000	CSG déductible						1 494,60	6,80	101,63								
9002	CSG non déductible						1 494,60	2,40	35,87								
9004	CRDS						1 494,60	0,50	7,47								
9090	CSG déductible revenu remplacem.							3,80									
9130	Réglul CSG déductible							6,80									
9132	Réglul CSG non déductible							2,40									
9134	Réglul CRDS							0,50									
9256	Contribution au dialogue social						1 521,22			0,016	0,24						
9700	Taux coefficient URSSAF									0,2208							
9704	Taux coefficient Chômage									0,0405							
9708	Taux coefficient Retraite									0,0601							
9740	Réduction patronale mensuelle						1 521,22			-32,14	-488,92						
9742	Réduction patronale 2019 annuelle						1 521,22			-32,14	-488,92						
9750	Réduction générale URSSAF						1 521,22				-397,49						
9752	Réduction générale URSSAF																
9754	Réduction patronale annuelle						1 521,22				-397,49						
9756	Réglul. réduction générale URSSAF																
9758	Réglul. réduction générale URSSAF																
9760	Réduction générale Pôle Emploi																
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle																
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi																
9770	Réduction générale retraite						1 521,22				-91,43						
9772	Réduction retraite annuelle						1 521,22				-91,43						
9774	Régularisation réduction retraite																
9776	DSN Réduction générale retraite																

## 10. Nouveautés : profils retenue à la source jour, hebdomadaire et mensuel

Nous vous apportons 2 profils de type cas particuliers / Divers vous permettant de gérer la retenue à la source de manière journalière, hebdomadaire ou mensuelle.

### Profils

810 « Retenue à la source Mens Hebdo Jour »

<b>Code : 810</b>		<b>Retenue à la source Mens Hebdo Jour</b>		<b>Prédéfini Cegid : CEGID</b>	
<b>Type du Profil :</b> Cas Particuliers			<b>Thème du Profil :</b> Divers		
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui		CEGID	
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo		CEGID	
Rémunération	5904	Retenue source Journalière		CEGID	
Rémunération	8112	Retenue impôts source Mens.	✓	CEGID	
Rémunération	8114	Retenue impôts source Hebdo	✓	CEGID	
Rémunération	8116	Retenue impôts source jour	✓	CEGID	

Nombre de rubrique : 6 Profil : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour

Identité - Salarié : 0000000064

Identité | Etat Civil | Emploi | Affectation | Profils | Autres Profils | Contrat | DADS / Fiscal | Zones libres | Prélèvement à la source

Activité : Idem Etablissement <Toutes>

Profil rémunération : Idem Etablissement CEG 272 Salaire mensuel

Profil ou modèle bulletin : Idem Etablissement CEG 001 Non cadre mensuel

Périodicité plafond : Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel : <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

**Cas particuliers**

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffure	
Divers	CEG 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour
Exonération	

904 « Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20 »

Code : 904		Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui		CEGID	
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo		CEGID	
Rémunération	5904	Retenue source Journalière		CEGID	
Rémunération	8130	Retenue impôts source Mens. 12%	✓	CEGID	
Rémunération	8132	Retenue impôts source Mens. 20%	✓	CEGID	
Rémunération	8134	Retenue impôts source hebdo 12%	✓	CEGID	
Rémunération	8136	Retenue impôts source hebdo 20%	✓	CEGID	
Rémunération	8138	Retenue impôts source jour 12%	✓	CEGID	
Rémunération	8140	Retenue impôts source jour 20%	✓	CEGID	

Nombre de rubrique : 9 Profil : 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 2

Identité	Etat Civil	Emploi	Affectation	Profils	Autres Profils	Contrat	DADS / Fiscal	Zones libres	Prélèvement à la source
Activité	Idem Etablissement		<Toutes>						
Profil rémunération	Idem Etablissement		CEG 272 Salaire mensuel						
Profil ou modèle bulletin	Idem Etablissement		CEG 001 Non cadre mensuel						
Périodicité plafond	Idem Etablissement		CEG 012 Plafond mensuel						
Temps partiel	<<Aucun>>		Salaire temps complet correspondant		0,00				
<b>Cas particuliers</b>									
<b>Thèmes</b>				<b>Profil cas particulier</b>					
Artiste									
Coiffure									
Divers				CEG 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20					
Exonération									

## Principe de fonctionnement

Pour le bon fonctionnement, il convient d'indiquer via une des rémunérations 59XX, si vous souhaitez un calcul en jour, en semaine ou en mois.

Exemple :

- En mois :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00
37y8	Nb de jours calendaires à saisir				
37z4	Prorata Plafond calculé	1,00			
5900	Retenue source Mens 1=ou				1,00
5902	Retenue source Hebdomadaire				
5904	Retenue source Journalière				

Résultat avec le profil 810

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8112	Retenue impôts source mensuelle				40
8114	Retenue impôts source hebdomadaire				
8116	Retenue impôts source journalière				

Résultat avec le profil 904

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8130	Retenue impôts source Mens 12%	332,42	0,12		40
8132	Retenue impôts source Mens 20%		0,20		
8134	Retenue impôts source hebdo 12%				
8136	Retenue impôts source hebdo 20%				
8138	Retenue impôts source jour 12%				
8140	Retenue impôts source jour 20%				

- En semaine,

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00
37y8	Nb de jours calendaires à saisir				
37z4	Prorata Plafond calculé	1,00			
5900	Retenue source Mens 1=ou				
5902	Retenue source Hebdomadaire				3,00
5904	Retenue source Journalière				

Résultat avec le profil 810

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8112	Retenue impôts source mensuelle				86
8114	Retenue impôts source hebdomadaire				
8116	Retenue impôts source journalière				

Résultat avec le profil 904

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
8130	Retenue impôts source Mens 12%				
8132	Retenue impôts source Mens 20%				
8134	Retenue impôts source hebdo 12%	714,42	0,12		86
8136	Retenue impôts source hebdo 20%		0,20		
8138	Retenue impôts source jour 12%				
8140	Retenue impôts source jour 20%				

- En jour,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic		Base	Taux	Coefficient	Montant
0002			Salaires mensuel					151,67			2 000,00
37Y8			Nb de jours calendaires à saisir								
37Z4			Prorate Plafond calculé					1,00			
5900			Retenue source Mens 1-ou								
5902			Retenue source Hebdomadaire								
5904			Retenue source Journalière								6,00

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic		Base	Taux	Coefficient	Montant
8112			Retenue impôts source mensuelle								
8114			Retenue impôts source hebdomadaire								
8116			Retenue impôts source journalière								213

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic		Base	Taux	Coefficient	Montant
8130			Retenue impôts source Mens 12%								
8132			Retenue impôts source Mens 20%								
8134			Retenue impôts source hebdo 12%								
8136			Retenue impôts source hebdo 20%								
8138			Retenue impôts source jour 12%					540,00	0,12		65
8140			Retenue impôts source jour 20%					741,42	0,26		148

## 11. Plan de paie du 18 novembre 2019

### Organisme

Création de l'organisme M545 « AG MEDECINS DE FRANCE PREVOYANCE »

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

### Réduction Aide à domicile

Modification de la variable de paie CK02 « Base réduction Fillon annuelle » qui devient :

La soustraction du cumul ZB3 « Brut réduction Aide à domicile » est retirée.

## Indemnités compensatrice de préavis

### Délai de prévenance

Création de la rémunération 3072 « Ind. compensatrice délai prévenance »

**Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance** ✕

Caractéristiques   Calcul   Validité   Déclarations   DSN

Prédéfini CEGID ▼

Code 3072      Libellé Ind. compensatrice délai prévenance

Nom court Ind. compensatric

Thème Salaires ▼

Activité <Toutes> ▼

Rubrique imprimable sur le bulletin

À exclure du calcul du maintien       À exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS ▼

À ajouter dans le coût global du salarié

L'employeur rompant la période d'essai sans respecter le délai de prévenance fixé à [l'article L 1221-25 du Code du travail](#) est redevable envers le salarié d'une indemnité compensatrice, sauf s'il a commis une faute grave. Cette indemnité est égale au montant des salaires et avantages que le salarié aurait perçus s'il avait accompli son travail jusqu'à l'expiration du délai de préavis, indemnité compensatrice de congés payés comprise ([C. trav. art. L 1221-25](#)). Cette indemnité est soumise à cotisations sociales, CSG et CRDS, taxes et participations assises sur les salaires. L'article L.1221-25 précise que le montant de cette indemnité doit comprendre l'indemnité compensatrice de préavis sur cette période. Par conséquent, elle n'est pas incluse dans les cumuls 11 et 12. A défaut d'exclusion dans le code général des impôts, elle est intégralement soumise à impôts.

Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Éléments variables
Valeur				
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 3072 Ind. compensatrice délai prévenance

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Périodicité

Nature prime

Nature 023 023 - Indemnité compensatrice de préavis payé non effectué

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 08 oct. 2014

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

Non soumis à cotisation

## Inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle

Création de la rémunération 3098 « Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP »

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 3098 Libellé Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Nom court Indemnité compens

Thème Salaires

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien  A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Indemnité compensatrice du préavis pour inaptitude suite à AT ou maladie professionnelle

**Montant : à saisir**

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>		<Aucun>	Éléments variables
Valeur				
Montant	Quantité			
Imprimable/ Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Rémunération : 3098 Ind.compensatrice Inaptitude AT/MP

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Périodicité

Nature prime

Nature 032 032 -Indemnité compensatrice de fin de contrat pour inaptitude suite AT ou Maladie Profe

Date d'application 01 janv. 2013

Date modification 30 oct. 2019

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

Non soumis à cotisation

## Apprenti

### Seuil d'exonération

Correction de la variable de paie CHN4 « Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab » : la variable de paie CHN2 « Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab » remplace la variable de paie CHO8 « Seuil exo cotisations sal. Arrondi »

Variable : CHN4 Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab

Prédéfini : CEGID  
 Code : CHN4  
 Libellé : Salaire > 0.79SMIC Lim Horaire Etab  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

**Test** Bloc Note

**Si** Variables de paie > 0202 ... Base sécurité sociale >= Variables de paie > CHN2 ... Salaire < 0.79SMIC Li  
 FIN

**Alors** Variables de paie > 0202 ... Base sécurité sociale - Variables de paie > CHN2 ... Salaire < 0.79SMIC Li  
 FIN

**Sinon**  
 Valeur (coef, taux, quant) > 0 0  
 FIN

### Code de cotisation individuelle – DSN MSA

Correction des codes de cotisation individuelle des cotisations suivantes :

- 20E4 « Maladie apprenti < 0.79 SMIC » qui devient le code « 075 – Cotisation Assurance Maladie » au lieu du code 002.
- 20E8 « Ass. Vieillesse TA app < 0.79 SMIC » qui devient le code « 076 – Cotisation Assurance Vieillesse » au lieu du code 002.
- 72R4 « CET Assurance Chômage MSA<0.79 SMIC » qui devient le code « 040 – Cotisation AC : assurance chômage sur rémun. Brutes après déduc. » au lieu du code 002
- 72X2 « Assurance Chômage App < 0.79 SMIC » qui devient le code « 040 – Cotisation AC : assurance chômage sur rémun. Brutes après déduc. » au lieu du code 002

### Assurance Chômage pour les intermittents en CDDU

Mise en place d'une majoration des cotisations d'assurances chômage des intermittents du spectacle à compter du 01/01/2020 qui concernent les CDDU de 3 mois maximum.

Création de l'élément national 0538 « Activ. Majo CDD usage spectacle »

Eléments nationaux : Activ. Majo CDD usage spectacle

Caractéristiques    Commentaire

Prédéfini    CEGID

Code    0538

Libellé    Activ. Majo CDD usage spectacle

Date de validité    01 janv. 2020

Libellé abrégé    Activ. Majo CDD u

Valeur    1,0000

Valeur en Alsace Moselle    0,0000

Thème    Général

Convention collective    Toutes les conventions

Type monétaire     Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Création des variables :

Variable CDD6 « Décl. Majo CDDU Spectacle 1 »

Variable : CDD6 Décl. Majo CDDU Spectacle 1

Prédéfini    CEGID

Code    CDD6

Libellé    Décl. Majo CDDU Spectacle 1    Nature    Test

Thème    Calcul de la paie

Test    Bloc Note

**Si**    Eléments nationaux    0538    Activ. Majo CDD usa =    Valeur (coef, taux, quant)    0

**FIN**

**Alors**    Valeur (coef, taux, quant)    0    0    **FIN**

**Sinon**    Valeur (coef, taux, quant)    1    1    \*    Variables de paie    CDD8...    Décl. Majo CDDU

**FIN**

Variable CDD8 « Décl. Majo CDDU Spectacle 2 »

Variable : CDD8 Décl. Majo CDDU Spectacle 2

Prédéfini : CEGID  
Code : CDD8  
Libellé : Décl. Majo CDDU Spectacle 2  
Thème : Calcul de la paie  
Nature : Test

Test Bloc Note

**Si** Base rémunération 9970 Critère de Majo. Mod = Valeur (coef, taux, quant) 3  
**OR** Montant rémunération 9970 Critère de Majo. Mod = Valeur (coef, taux, quant) 3  
**FIN**

**Alors** Valeur (coef, taux, quant) 1 1 **FIN**

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant) 0 0 **FIN**

Modification du critère d'application de la cotisation 7318 « Majo Ctrt usage < ou = 3 mois Spect ». La variable 1220 est remplacée par la nouvelle variable CDD6

Cotisations : 7318 Majo Ctrt usage < ou = 3 mois Spectacle

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 7318

Libellé Majo Ctrt usage < ou = 3 mois Spectacle

Nature Cotisation Thème ASSEDIC

Nom court Majo CDD 1-3 mois  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme POLE EMPLOI  Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité < Toutes > Critère d'application CDD6

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 une majoration de 0.5% s'appliquera pour ces contrats.

**Pour rappel les intermittents ne sont pas gérés en DSN 2020, vous devrez continuer à générer des AEM.**

*Décret 2019-797 du 26/07/2019 article 5 ; Règlement Ass.chômage annexes VIII et X article 50*

## Réduction générale Transport – de 20 salariés

Ajout des rémunérations suivantes dans le profil 426 « Réduction généralMajo Transp 1 à 20 » car elles étaient manquantes.

Rémunération	Libellé
9700	Limite 1 SMIC antérieure
9702	BRUT réduction antérieur
9704	Limite 1.6 SMIC Antérieure
9706	Brut PAIE EN COURS
9708	Brut habituel PAIE EN COURS
9710	Rém non impactée PAIE EN COURS
9712	Brut hors rém non impactées
9714	Brut habituel hors rém non impactée
9716	SMIC hors absence
9718	Nombre d'hs/hc
9720	Majo SMIC HS/HC Paie en cours
9722	SMIC hors HS/HC Paie en cours
9724	SMIC COEFFICIENTE Paie en cours

1. Plan de paie  
du 16 octobre  
2019

## Réduction générale

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les contributions Assurance Chômage sont intégrées aux calculs de la réduction générale.

### Brut réduction antérieur

Modification de la variable de paie 0777 « Brut loi Fillon » qui devient

Variable : 0777 Brut loi Fillon

Prédéfini	CEGID		
Code	0777		
Libellé	Brut loi Fillon	Nature	Test
Thème	Réductions RTT		

Test | Bloc Note

**Si** Variables de paie 0771 ... Brut hors HS loi Fillon > Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

---

**Alors** Variables de paie 0771 ... Brut hors HS loi Fillor FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Cette variable est reprise dans la rémunération 9702 « BRUT réduction antérieur » qui permet de déduire de l'assiette de la réduction annuelle Pôle Emploi (cotisations 9762 pour le régime général et 97V2 pour la MSA) la rémunération des mois précédents.

**Attention ! Vous devez valider les bulletins d'octobre déjà effectués pour que la correction soit prise en compte.**

## Validité

Ajout d'un contrôle supplémentaire dans l'onglet validité des rémunérations 9700 « Limite 1 SMIC antérieure », 9702 « BRUT réduction antérieur » et 9704 « Limite 1.6 SMIC Antérieure » : il est désormais indiqué mois « Octobre » dans la partie validité.

## Régularisation Réduc. Pôle Emploi

Correction de l'organisme attaché à la cotisation 9764 « Régularisation Réduc. Pôle Emploi » : l'URSSAF remplace le Pôle Emploi.

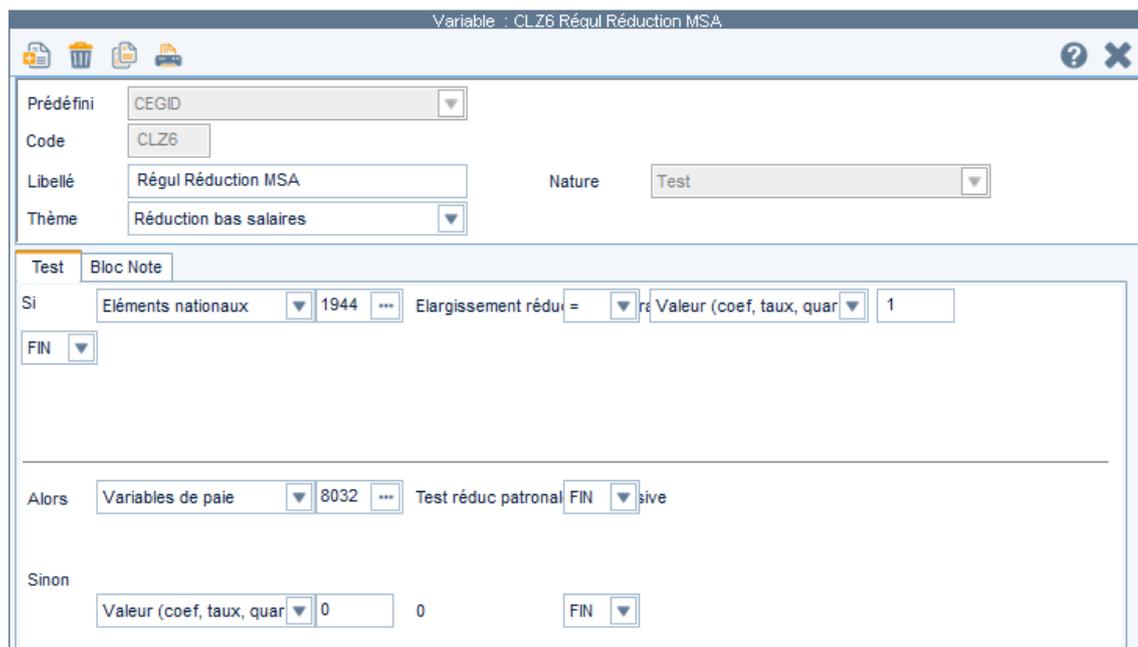
Correction de la codification DUCS affectée : la codification 1F0668 remplace la codification 1E0669.

## MSA

Pour la MSA, la réduction générale est régularisée uniquement le dernier mois de l'année ou le dernier mois de travail. Nous ajoutons donc un critère pour les rubriques de régularisation pour qu'elles se déclenchent soit le dernier mois de l'exercice, soit le mois de sortie.

Pour cela, nous créons les variables de paie suivantes :

*CLZ6 « Régul Réduction MSA »*



Cette variable de paie remplace la variable de paie CK12 « Application janvier 2019 » en critère d'application des cotisations suivantes :

- 97T8 « Régul. réduction générale MSA »
- 97V4 « Régularisation Réduc. Pôle Emploi »
- 97W4 « Régularisation réduction retraite »

*CLZ8 « Application 10/2019 Régul Réd MSA »*

Variable : CLZ8 Application 10/2019 Régul Réd MSA

Prédéfini : CEGID

Code : CLZ8

Libellé : Application 10/2019 Régul Réd MSA

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test

Bloc Note

**Si** Eléments nationaux 1944 ... Elargissement réduct = Valeur (coef, taux, quant 1

AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Valeur (coef, taux, quant 10

FIN

**Alors** Variables de paie 8032 ... Test réduc patronale FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK14 « Application à compter de 10/2019 » en critère d'application de la cotisation suivante 97U6 « Régularisation réduction MSA »

[https://www.msa.fr/lfy/employeurs/reduction-fillon?p\\_p\\_id=56\\_INSTANCE\\_Yt0fbmARieNi&p\\_p\\_lifecycle=0&p\\_p\\_state=normal&p\\_p\\_mode=view&p\\_p\\_col\\_id=column-1&p\\_p\\_col\\_count=2&\\_56\\_INSTANCE\\_Yt0fbmARieNi\\_read\\_more=3](https://www.msa.fr/lfy/employeurs/reduction-fillon?p_p_id=56_INSTANCE_Yt0fbmARieNi&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_count=2&_56_INSTANCE_Yt0fbmARieNi_read_more=3)

## Réduction retraite ARRCO 2

Pour vous permettre de prendre en compte les cas de taux de cotisation retraite supérieurs au légal sans avoir à personnaliser l'élément national 1946 « Taux légal réduction retraite », nous modifions notre paramétrage.

Création de la variable de paie CLZ2 « Taux légal réduction retraite »

Variable : CLZ2 Taux légal réduction retraite

Prédéfini : CEGID  
 Code : CLZ2  
 Libellé : Taux légal réduction retraite  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** Variables de paie CKG2 ... Taux retraite réduct < 2 Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux  
 AND Variables de paie CKR0 ... Taux conv retraite ré <> Valeur (coef, taux, quant 0  
 FIN

**Alors** Valeur (coef, taux, quant 1 1 \* Variables de paie CKR6 ... Taux T1 retraite PP  
 + Variables de paie CK20 ... Taux CEG FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant 1 1 \* Variables de paie CKG2 ... Taux retraite réduct  
 FIN

Modification de la variable de paie CKG6 « Taux réduction retraite arcco 2 » reprise en taux patronal de la cotisation 9706 « Taux coefficient Retraite ARRCO 2 » : la variable de paie CLZ2 remplace la variable de paie CKG2 « Taux retraite réduction ARRCO 2 »

Variable : CKG6 Taux légal réduction retraite ARRCO 2

Prédéfini : CEGID  
 Code : CKG6  
 Libellé : Taux légal réduction retraite ARRCO 2  
 Nature : Test  
 Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

**Si** Variables de paie CLZ2 ... Taux légal réduction >= Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux  
 FIN

**Alors** Eléments nationaux 8698 ... Limite maximum Taux / Valeur (coef, taux, quant 100  
 FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant 1 1 \* Variables de paie CLZ2 ... Taux légal réduction n  
 / Valeur (coef, taux, quant 100 FIN

Modification de la variable de paie CKR6 « Taux T1 retraite PP » pour prendre en compte les éléments liées à la retraite pour les organismes ARCCO 2/AGIRC 2

Variable : CKR6 Taux T1 retraite PP

Prédéfini : CEGID

Code : CKR6

Libellé : Taux T1 retraite PP Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Code	Base	Opérateur
Variables de paie	CKP0 ...	Taux légal retraite réduction	+ ▾
Variables de paie	CKR0 ...	Taux conv retraite réduction PP	+ ▾
Base d'une rubrique cotisation	9708 ...	Taux coefficient Retraite	+ ▾
Variables de paie	CKG2 ...	Taux retraite réduction ARRCO 2	+ ▾
Base d'une rubrique cotisation	9706 ...	Taux coefficient Retraite ARRCO 2	FIN ▾

Il conviendra de personnaliser les cotisations sur le bon organisme.

## DSN

Création de l'organisme X394 « LA MUTUELLE FAMILIALE »

Institutions Paie et GRH : LA MUTUELLE FAMILIALE

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code Institution : X394

Nom institution : LA MUTUELLE FAMILIALE

Abrégé : LA MUTUELLE FAMIL

Code DADSU : GMUFA1  Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

## Apprenti

### Taux retraite supérieur au légal

Ajout de la variable de paie CGF4 « Retraite comp. unif. NC conv T1 PS » en taux salarial des cotisations 74Z8 « Retraite comp. conv. T1 » et 7530 « Retraite comp. unifiée conv. T1 app » car elle était manquante.

Ajout de la variable de paie CGN8 « Retraite comp. unif. C conv T1 PS » en taux salarial des cotisations 7514 « Retraite comp. conv. T1 » et 7546 « Retraite comp. conv. T1 » car elle était manquante.

### Seuil d'exonération

Correction de la variable de paie CHO8 « Seuil exo cotisations sal. Arrondi », afin que le seuil d'exonération ne soit plus proratisé en cas d'absence ou de temps partiel.

En revanche, il reste proratisé dans le cas d'entrée/ sortie en cours de mois.

Variable : CHO8 Seuil exo cotisations sal. arrondi

Prédéfini	CEGID		
Code	CHO8		
Libellé	Seuil exo cotisations sal. arrondi	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Valeur (coef. taux. quantité)	151.6'	*
Eléments nationaux	SMIC Horaire	*
Eléments nationaux	Pourcentage Smic base apprenti	FIN

Création des variables de paie suivantes :

Variable : CJX2 Seuil exo cotisations sal. E/S

Prédéfini	CEGID		
Code	CJX2		
Libellé	Seuil exo cotisations sal. E/S	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	Horaire de base loi fillon TEPA	*
Eléments nationaux	SMIC Horaire	*
Eléments nationaux	Pourcentage Smic base apprenti	*
Base rémunération	Prorata Plafond calculé	FIN

Variable : CJX4 Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab

Prédéfini	CEGID		
Code	CJX4		
Libellé	Salaire < 0.79SMIC Lim Horaire Etab	Nature	Test
Thème	Exonération cotisations		

Test Bloc Note

**Si** Variables de paie < 3810 ... Base Déd Entrée/So <> Valeur (coef, taux, quant < 0

FIN

**Alors** Valeur (coef, taux, quant < 1 1 \* Variables de paie < CJX2 ... Seuil exo cotisatio

FIN

**Sinon** Valeur (coef, taux, quant < 1 1 \* Variables de paie < CHO8... Seuil exo cotisatio

FIN

Variable : 3810 Base Déd Entrée/Sortie

Prédéfini	CEGID		
Code	3810		
Libellé	Base Déd Entrée/Sortie	Nature	Calcul
Thème	Calcul de la paie		

Type de base	Base	Opérateur
Base rémunération < 3030 ...	Déduction entrée	+ <
Base rémunération < 3060 ...	Déduction départ	+ <
Variables de paie < C7C2 ...	Cumul Base déd E/S	FIN <

Création du cumul A21 « Base déduction E/S » qui est à renseigner dans les rubriques d’absences entrée / sortie en prédéfini dossier ou standard afin d’automatiser la proratisation du seuil d’exonération.

### AED - Salaire brut assurance chômage apprenti

Création des affectations N4DS sur le segment 320 « Salaire brut assurance chômage et ou AGS – S48.G10.00.018 » pour les cotisations suivantes :

- 7050 « Assurance Chômage App < 0.79 SMIC »
- 7052 « Assurance Chômage App > 0.79 SMIC »
- 72X2 « Assurance Chômage MSA < 0.79 SMIC »
- 72X4 « Assurance Chômage MSA > 0.79 SMIC »

Ainsi, cette zone sera bien renseignée lors de la génération de vos AEDs.

Modification de l'AED : Salarié 0000000038 APPRENTI NON CADRE Florent Période 11

Période/salarié Situation administrative Durée du travail/régime de base/assiette SS Primes / Indemnités Assurance chômage (S48)

Assurance chômage			
Code assujettissement assurance chômage	Obligatoire	Salaire brut assurance chômage et ou A...	927,96
Code exonération assurance chômage	Exonération salariale	Salaire brut	927,96
Code assujettissement AGS	Activité assujettie	<input type="checkbox"/> Cotisation sur le salaire de comparaison (expatriés)	

## Indemnité de retraite

Ajout du cumul 05 « Salaire brut habituel » dans la gestion associée de la rubrique de rémunération 4706 « Indemnité départ retraite » car il était manquant. Cela posait problème notamment pour le calcul de la réduction générale.